



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 01-12-2022 jusqu'au : 01-02-2023

DELIBERATION DU BUREAU DU 21 NOVEMBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT

Le 21 novembre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 14 novembre 2022.

Membres présents (3) : Marie-Hélène HERRY Soizic PERRAULT David ROBO Excusés ayant donné pouvoir (3) : Marc BOUTRUCHE – pouvoir à Mme PERRAULT Olivier HOUSSAY – pouvoir à Mme HERRY Jérôme PINSARD – pouvoir à M. ROBO Excusée (1) : Marie-Jo LE BRETON	DELIBERATION N°	31.BU-2022 11 21	
	Conventions juridiques diverses et contentieux	AURAY Résidence Hoëdic	Contrat de Ville - Mise à disposition d'un local à titre gratuit pour le PEPS

Depuis 2015, l'Etat a identifié un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) sur AURAY, qui concerne 653 logements du patrimoine alréen de Bretagne Sud Habitat. La politique de la Ville se décline sous plusieurs conventions avec l'objectif commun d'assurer la qualité de vie urbaine de nos résidences.

En effet, Bretagne Sud Habitat est co-responsable, aux côtés des collectivités locales et de l'Etat, de mettre en place des actions pour renforcer le cadre de vie et la cohésion sociale dans ce quartier prioritaire.

Dans le cadre d'un projet d'éducation populaire d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif : le projet Mini-coopérative, qui aura lieu du 1^{er} au 14 décembre 2022 sur le pays d'AURAY, le PEPS (Pôle de développement de l'Économie Positive, Sociale et Solidaire) recherche un local.

Le PEPS du Pays d'Auray a vocation à :

- conseiller et orienter les porteurs de projets et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et certaines entreprises commerciales),
- conduire des projets collectifs entre acteurs, sensibiliser à l'Économie Sociale et Solidaire (événementiel, etc...),
- animer un réseau d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Pays d'Auray.

Le projet a pour objectif de permettre à un groupe composé de 6 à 8 jeunes d'expérimenter, par le faire, l'entrepreneuriat collectif, via la création d'une coopérative éphémère et la production/vente d'un produit (en conditions réelles), mais également de se familiariser avec l'Économie Sociale et Solidaire, ses valeurs, ses différents modes d'entreprendre.

Aussi, afin de mener cette action, un local qui s'est libéré fin octobre sur la résidence Hoëdic sur le quartier du Gumenen à AURAY pourrait leur être proposé, local anciennement occupé par l'IREPS.

A noter qu'une étude, en collaboration avec la ville d'AURAY, est actuellement en cours sur la future affectation définitive de ce local.

En attendant le devenir de ce local, il est proposé de répondre favorablement à la demande du PEPS et de l'allouer gracieusement (ref local : 1054 – 02 – 0001 / loyer mensuel de 736,93 €) durant les 15 jours de l'opération. Seules les charges mensuelles, d'un montant de 155,14 €, seront dûes et quittancées au prorata des jours occupés.

Cette mise à disposition pourra être intégrée dans la Convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière des Propriétés Bâties.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés :

- donne son accord sur la mise à disposition au bénéfice du PEPS du local référencé 1054 – 02 – 0001, selon les modalités prévues ci-dessus,
- autorise le Directeur général à signer la convention d'occupation temporaire du local avec le PEPS.